

QUESTION ORALE

Au gouvernement de la Polynésie française



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

N°45/2024/GTH/TH

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Monsieur le Président de la Polynésie française,
Madame la Vice présidente de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs les ministres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les élus de l'Assemblée de la Polynésie française,

Ia ora na,

Ma question s'adresse au Président du Pays, ministre en charge du Tourisme, des Transports aériens internationaux, de l'Égalité des territoires, de l'Aménagement, du Foncier, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires.

Depuis plusieurs semaines, lors de conférences de presses et de rencontres sur le terrain, vous vous êtes exprimé davantage sur le devenir du site de Temae.

Ce site, classé en emprise réservée par Tavana Raymond VAN BASTOLER, ancien 1er magistrat de la commune de Moorea-Maiao, avait pour objectif de répondre à la volonté des habitants de Moorea-Maiao de maintenir en bien commun ce site afin qu'il soit aménagés pour accueillir un espace commun à toutes et tous.

Ce site, depuis plusieurs manifestations menées par des associations de protection de l'environnement et par l'Eglise Protestante Māōhi (EPM), a été sacralisé comme un espace culturel de bien commun.

Le « Pou tapu » planté dans le sable de Temae est la manifestation du caractère sacré de ce site.

Depuis, plusieurs manifestations ont été organisées sur ce site ce qui a élevé ce site au rang de lieu culturel vivant. TEMAE est devenu, au fil des décennies et des manifestations, un lieu qui rassemble notre peuple autour de valeurs communes de solidarité, de préservation des écosystèmes et de défense de notre culture.

Monsieur le Président, nous ne souhaitons pas opposer le développement économique à la préservation des écosystèmes. Au contraire, nous voulons intégrer la préservation des écosystèmes dans le cahier des charges de chaque projet économique.

Le consensus semble loin aujourd'hui car toutes les parties prenantes ne prennent pas en compte l'acceptabilité sociale de ce projet qui vient déformer et transformer une partie de l'île de Moorea-Maiao et qui ne prend pas en compte l'intérêt populaire et global pour ce site.

Ainsi, Monsieur le Président, vous indiquez, lors d'une conférence de presse le 31 mai dernier, la possibilité d'une consultation populaire pour décider du rachat de l'emprise réservé par le Pays pour l'aménager comme bien commun.

Pour cela, nous vous demandons la mise en place de cette consultation populaire afin que le peuple se positionne sur la préservation de ce site et qu'il soit inclus dans le patrimoine commun des habitants.

Je vous remercie Monsieur le Président.

HOIORE Tevaipaea

